

La Nouvelle Revue De Presse De Langue Française

— NRP Juin 2018, n°42 —



DOSSIER

« VILLES NOUVELLES EN ALGERIE : POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE ! »

Economie

Le bradage des terres agricoles menace
la nourriture des générations futures

Droit

Don croisé, registre de refus :
ce que prévoit le projet de loi sur la santé pour les dons d'organes

Hassane Saadoun

CULTURE/MEDIAS

Journée internationale du vivre ensemble en paix

Soumia L

Mémoire

Ouargla: l'antique ville de Sedrata menacée par
des extensions dans ses alentours

الصيغة الجديدة

مشاريع المدن الجديدة

Sommaire

N° 42, Juin 2018

Dossier

« VILLES NOUVELLES EN ALGERIE : POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE ! »

Manières d'habiter et pratiques habitantes, les grands ensembles comme cadre de vie, Djounid HADJIDJ, p.4-5

CHAMBOULEMENT DE L'ESPACE HABITE, Amar Naït Messaoud p.5-6

Villes nouvelles : Des lieux de vie... sans vie, Nassima Oulebsir, p.6-7
Ali Dilem, p.7

L'Algérie malade de son urbanisme : Des milliers de bâtiments non-conformes aux règles, Nordine Grim, P.7

DEUX MEURTRES ENREGISTRÉS EN UNE SEMAINE À ORAN
Sidi El-Bachir rythmé par la violence, A. Ayoub/S. Ould Ali, p.8

SOIRÉES ESTIVALES À ORAN Le quartier Akid-Lotfi pris d'assaut, LOUKILD, P.8

Tafilalet : première ville écologique dans le désert algérien, Djamila OuldKhettab, P.9

Economie

Contribution : Le bradage des terres agricoles menace la nourriture des générations futures, P.10

2018 : près de 300 millions de dollars pour des nouvelles villes qui n'ont toujours pas vu le jour, P.11

Droit

Don croisé, registre de refus : ce que prévoit le projet de loi sur la santé pour les dons d'organes, Hassane Saadoun, P.12

Projet de loi sur la santé : recul sur l'avortement et l'aide aux migrants, Achira Mammeri, Achira Mammeri, P.13

Culture/Médias

Journée internationale du vivre ensemble en paix, Soumia L, P.14

La musique et la gastronomie algériennes à l'honneur à New York, P.15

Bedoui procède à la mise en service officielle du tramway de Sétif, P.15

Décès de Marcel Bois, le traducteur de Benhaddouga, Ouettar et Laaredj, P.15

Mémoire

« UNCOMMON ALGER », un nouveau regard sur la ville antique, P.16

Ouargla : l'antique ville de Sedrata menacée par des extensions dans ses alentours, P.16

Bibliographie

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]



Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :
CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

cdesoran@yahoo.fr

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: www.cdesoran.org / Facebook : Cdes Oran



Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB

Halima SOUSSI, Sid Ahmed ABED, Amine BAGHDADI, Laid Nasro OUEZAR, Sofiane BELKACEM

« VILLES NOUVELLES EN ALGERIE :

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE ! »

Editorial



Un grand quotidien oranais titrait, au moment où se bouclait ce dossier : « Nouvelles villes : dossier ouvert », pour préciser en page intérieure qu'un conseil interministériel allait s'emparer du sujet, avec parmi les sujets à débattre « les enveloppes budgétaires pour les travaux d'aménagement, et la levée des entraves persistantes. » Ce n'est ni le premier, ni probablement le dernier !

Comme beaucoup d'autres pays, l'Algérie s'est trouvée dès les années 1970 face à une pénurie de logements. Si elle « hérita » d'un parc de logements vides important après le départ massif des européens en 1962, la situation devint vite préoccupante.

Une croissance démographique forte aux lendemains de l'indépendance, un exode rural important, encouragé par une industrialisation rapide du pays, un changement d'habitude sociale, les jeunes couples aspirant de plus en plus à habiter en dehors de la maison familiale... tout cela contribua à creuser rapidement le déficit de logements dans les villes.

Il fallait construire beaucoup, et vite. L'argent perçu de la rente pétrolière étant au rendez-vous, des chantiers de construction de logements plus ou moins sociaux furent lancés sur tout le territoire. Pas une ville, même de moindre importance, n'y échappa.

La politique d'éradication de l'habitat précaire, de résorption des « bidonvilles », de destructions des quartiers les plus insalubres ou dangereux, fut menée pendant toutes les dernières décennies.

Quantitativement, le résultat est là : des millions de personnes ont été relogées, des centaines de milliers de familles bénéficient d'un habitat plus confortable.

Qualitativement, de nombreuses questions se posent... Et c'est l'objet du dossier qui suit.

Si des « villes nouvelles », ou des quartiers nouveaux sont nés dans tous les abords des villes, et même parfois en pleine campagne, c'est à coup de milliards. Ont-ils été dépensés dans la transparence ? Des milliers d'hectare de terres, souvent de bonne qualité, ont été détournées de leur vocation agricole : qu'en est-il de la sécurité alimentaire ?

Et puis, ces villes ou quartiers nouvellement bâtis, tout en offrant un toit à de nombreuses familles, sont le plus souvent très sous-équipés en écoles, dispensaires, équipements sportifs, lieux de loisir, espaces verts, voire franchement laissés à l'abandon... ce que souligne plusieurs des articles présentés ici.

Que font les familles de ces logements neufs et « standardisés » ? Comment se les approprient-ils ? Construits par des entreprises étrangères, souvent chinoises, ils ne correspondent pas bien aux us et coutumes de leurs occupants... qui les transforment donc pour se les adapter.

Enfin, tout n'est pas si sombre. Et si beaucoup de quartiers respirent la tristesse et la mal-vie, des initiatives voient aussi le jour, telle celle de la vallée du Mzab, à Tafilelt, nouveau quartier construit et habité dans un grand respect de l'environnement. D'autres voient le jour ça et là, qui développent les énergies renouvelables, ou des formes de vie plus associatives ou coopératives.

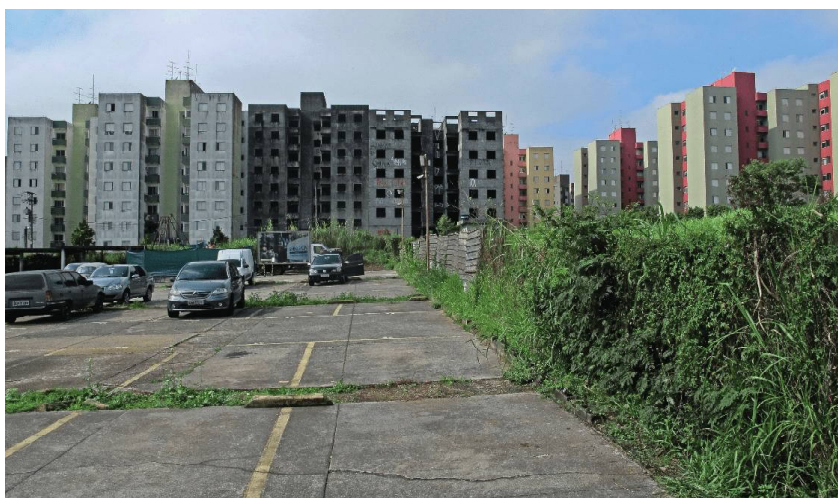
Pour le meilleur et pour le pire, l'Algérie a dû faire face à cette urbanisation rapide... Deux quartiers d'Oran, résumant bien ce contraste, Sidi el Bachir, et Akid Lotfi. Chaque ville d'Algérie, et d'ailleurs, pourrait mettre d'autres noms sur des réalités semblables.

Bernard JANICOT

MANIERES D'HABITER ET PRATIQUES HABITANTES, LES GRANDS ENSEMBLES COMME CADRE DE VIE

Djounid HADJIDJ

Support de l'ancrage identitaire, l'espace habitable est révélateur d'une appropriation différenciée des pratiques sociales prégnantes diverses. De par ses faits et gestes quotidien, l'habitant procède au marquage de son espace logement, une sorte de bricolage imaginaire... Dans cette perspective, le logement représente un espace privilégié où se matérialisent des conduites, des styles de vie, des comportements humains visant l'emprise des lieux par la famille et par chacun de ses membres qui positionne son « moi » dans son espace de vie...



C'est ainsi que nous avons pu... décrire et décrypter pour chaque famille interviewée : l'organisation intérieure du logement, les transformations et réaménagements apportés, l'usage et les fonctions attribués aux différentes parties du logements, l'aménagement et la décoration intérieure réalisés...

L'évolution matérielle des espaces habités, de plus en plus façonnés par le relogement des familles et leurs désirs toujours présents de s'approprier leurs logements nous a conduit à utiliser le concept de « mode d'habiter » comme révélateur des rapports des individus et des groupes sociaux à leurs lieux et milieux de vie...

Pris sous cet angle, le logement devient un lieu de vie où se réalisent et se concrétisent des comportements humains visant à habiter activement son logement... Le logement, support de l'expression de soi, nous in-

forme sur les manières dont l'espace est vécu à travers la diversité des attitudes et des comportements...

Nous avons pu remarquer que les pratiques et conduites de réaménagement de l'espace logement sont différenciés selon les familles. Chacune apporte sa touche personnelle en remodelant les différentes parties du logement son style, ses valeurs, son rapport à l'environnement et ses propres aspirations, bref, chacun va faire son bricolage d'un lieu d'ancrage symbolique pour pouvoir être pleinement « soi » ou « chez soi » en y mettant son empreinte, en l'agencant et le façonnant pour ensuite l'investir et le valoriser mentalement. L'habitant incorpore de la sorte des traits culturels et enracine une mémoire...

En conséquence, on ne peut isoler l'étude des pratiques sans la référer à l'organisation de la vie familiale dans son ensemble. Dans l'organisa-

tion du logement, nous avons réussi aisément à faire apparaître les variations des comportements dans l'affectation des différentes pièces, les transformations réalisées, suppression ou rajout de cloisons, les aménagements effectués et l'importance du décor intérieur... Nous faisons seulement un constat devenu banal, qui s'articule autour d'une panoplie assez large de transformations et aménagements d'apportés aux espaces produits : pause de barreaudage, fenêtres réduites, parfois supprimées, pièces et cuisines agrandies aux balcons, constructions advenues, cloisons détruites, remplacement de sièges de toilettes, déplacements et installations de portes métalliques... Loggias, débarras, vestibules, paliers, coursives sont annexés à l'espace intérieur du logement, et puis utilisés pour des usages liés aux tâches domestiques : lessive, étendage du linge et de tapis, travaux ménagers, cuisine lors de cérémonies, rangement, installation de réservoir d'eau, dépôts d'objets d'usage occasionnel... Cette forme de résistance, immédiatement perceptible dans les logements collectifs, montre clairement les réactions à la fois individuelles et collectives de « mal-être urbain ».

« La répartition des différents espaces de l'appartement est mal conçue. Je veux dire la dis-



position intérieure ne respecte pas l'intimité familiale, surtout de la femme. En plus, il y a le problème des balcons, on a l'impression d'être dehors. » (Ouvrier, niveau primaire, 55 ans, logement type F3) « La distribution des différentes parties du logement est mal faite... les toilettes sont disposées au fond de l'appartement. En plus on n'a pas idée de laisser des balcons totalement ouverts, où est la protection de l'intimité de l'habitant ? » (Fonctionnaire, niveau moyen, 58 ans, logement type F4) Cette notion d'intimité qu'on cherche à tout prix à préserver, relève d'une symbolique culturelle s'exprimant à travers un référentiel socio/religieux, jugé nécessaire à la prise de possession du logement. « J'ai fermé les balcons en y apposant des baies vitrées et des rideaux épais, comme ça le voisin d'en face n'interfère pas dans ma vie privée. J'ai ensuite agrandi la cuisine trop exigüe au balcon. Quant à la salle de séjour, je l'ai isolée du reste du logement en

y installant une porte coulissante, comme ça les invités ne peuvent pas voir les allées et venues des membres de ma famille. » (Enseignant, niveau supérieur, 50 ans, logement de type F3) Ces pratiques sociales, s'articulant autour de l'intime, qui est superposé au privé, servent à réguler le déroulement de la scène domestique quotidienne de l'habitant. Le logement devient de la sorte une passerelle vers l'inclusion, assurant la protection et la sécurité d'un abri pour soi et pour les membres de la famille, tout en dénonçant, par là-même, l'œil intrus et les regards intrusifs. Ceci nous amène à penser qu'habiter, c'est avant tout avoir une emprise sur son territoire, envisagé ici comme le plus privé et le plus intime... L'appropriation privative des espaces ouverts au nom d'une pudeur, d'une réserve, voire d'un certain respect désignant la complexité des rapports humains, sont bien l'expression à la fois d'une fonctionnalité pratique et d'un marquage sym-

bolique. Si le logement est le lieu de transmission des savoir-faire, des goûts et des traditions, en un mot de manières d'habiter, il participe en cela à la construction de notre vie privée, de nos « secrets de famille », et de notre intimité... Nous tenons cependant à formuler l'hypothèse selon laquelle la frontière entre le « montré et caché », entre le privé et le public tendrait à évoluer dans le temps. Cette notion d'intimité évoluerait lentement à la faveur d'une modernité rampante, surtout chez les jeunes ménages, porteurs d'un capital culturel élevé et dont les formes de sociabilité sont quelque peu moins ritualisées par rapport à celles de la génération des aînés...



05 Décembre 2017

CHAMBOULEMENT DE L'ESPACE HABITE

Amar Naït Messaoud

L'espace habité, le logement, les équipements d'accompagnement et tout ce qui a un rapport avec l'habitat, ont été radicalement chamboulés au cours de ces quinze dernières années, pendant lesquelles trois plans quinquennaux ont été mis en œuvre, avec des millions d'unités de logements construits...

L'extension des villes, la consommation des terrains agricoles, les bidonvilles qui se sont métastasés et qui régénèrent à chaque fois qu'ils sont rasés, la créations de «villes nouvel-

les», le capharnaüm architectural, la fréquence alarmante des inondations dans les quartiers, la dégradation générale du cadre de vie (décharges sauvages, eaux usées,...), la violence urbaine (singulièrement

ces dernières soient loin d'être toutes un exemple réussi de planification et d'organisation. A quelques encablures seulement de l'amphithéâtre où le représentant du ministère de l'Habitat a prononcé sa conférence, un exemple vivant du gâchis « organisé » en la matière est illustré par la ville nouvelle Ali Mendjeli, un agrégat de plus de 200.000 habitants, venant de tout l'est algérien, et relevant de la commune... d'El Khroub. Le débat sur la ville, s'il arrive à s'enclencher, est censé toucher l'espace où résident plus de 24 millions d'Algériens ; espace confiné, à près de 80%, entre les Hauts Plateaux et le littoral...

Lieu de promiscuité, de violence et de risques majeurs

... Lieu d'habitat, de travail, de consommation, de rejets domestiques et industriels, la ville algérienne peine à assumer toutes ces missions dans les règles de la convivialité, de la paix sociale, de l'hygiène et de la détente/récréation ; comme elle perd de plus en plus ses valeurs d'authenticité, de citoyenneté et de source d'immersion culturelle. En résumé, son identité s'oblitère chaque jour davantage en raison d'une extension exponentielle qui est rarement soumise à des plans scientifi-



les», le capharnaüm architectural, la fréquence alarmante des inondations dans les quartiers, la dégradation générale du cadre de vie (décharges sauvages, eaux usées,...), la violence urbaine (singulièrement

Que vaut la « lubie » des villes nouvelles ?

... Le débat sur la ville algérienne est loin de se confiner dans la problématique des villes nouvelles, bien que

quement préétablis. En outre, le recul du pouvoir de l'administration et de l'autorité de l'Etat a fini par conférer un caractère de « pétaudière » aux grandes villes algériennes, y compris la capitale et les villes censées être des capitales provinciales (Oran, Constantine, Annaba, Ouargla, Bechar). Les données actuelles portant sur la vie des villes algériennes établissent que 65% des habitants vivent en ville, et que cette population croîtra de 10 millions d'habitants d'ici 2033... Population urbaine ne signifie pas automatiquement population citadine. Le premier concept a tendance à suggérer le nombre, la densité et la concentration humaine dans un espace réduit. Le second, suppose des pratiques, une culture, un savoir-vivre, des comportements, une mentalité. « Au-delà du quantitatif, la ville, c'est aussi et surtout un art de vivre et celui-ci est toujours local, lié à un site, un climat (dans tous les sens du terme), une histoire (attestée ou imaginaire), un système relationnel plus ou moins nourri avec d'autres villes et campagnes et une culture revendiquée »

...

Des agrégats qui remplacent les cités

En effet, le concept de la « culture de la ville » peut assurément résumer à lui seul ce qui manque le plus dans les agrégats urbains que l'on n'a cessé d'installer par juxtaposition et superposition depuis des décennies en Algérie. Le cœur de la ville médina arabo-berbère et de la ville coloniale étant complètement bouleversé par l'arrivée de nouvelles populations rurales ayant subi un exode économique ou sécuritaire, les extensions horizontales et verticales ne répondent presque à aucune norme, ni d'habitat, ni de détente, ni d'activité économique ni d'identité culturelle. Dans un cosmopolitisme induit par une situation d'urgence permanente -caser le maximum de monde dans un temps réduit au minimum-, l'anonymat et la violence sociale ont élu domicile pour longtemps. L'idée des villes nouvelles n'a visiblement pas été bien mûrie ; situation à laquelle se greffe l'affaiblissement des bureaux d'études algériens par les différentes restructurations économiques qui ont touché ce secteur...

On ne jure que par l'anarchie

Que vaut ce constat de Bouteflika : «Aujourd'hui, la ville algérienne doit faire face à des contraintes multiples et inédites, tels l'étalement urbain, la littoralisation, l'évolution des modes de vie, la nécessaire réhabilitation du patrimoine ancien et, notamment, le respect des impératifs environnementaux», établi dans un message écrit à l'occasion de la remise du Prix national d'architecture et d'urbanisme, en 2013, dans un pays qui ne jure que par l'anarchie urbanistique et architecturale, les constructions illicites, la dilapidation des meilleures terres agricoles, la politique du fait accompli, la corruption et le recul effarant de l'autorité de l'Etat?

IMPACT24.INFO
Gardez le fil de l'actualité

21 Février 2016

Villes nouvelles : Des lieux de vie... sans vie

On s'installe un peu partout, les travaux avancent ou pas, mais la vie ne s'installe toujours pas. Les villes nouvelles dont beaucoup ont espéré qu'elles allaient remplacer les ancien-

Nassima Oulebsir

devant un exemple d'une ville nouvelle...

« En dehors du boulot où les gens font

courses particulières, ce sont les vieux réflexes qui reviennent : se rendre à l'ancien quartier. Ici à Sidi Abdellah, ou partout ailleurs dans les nouvelles cités, on y réside mais on ne vit pas. C'est simplement «un dortoir» avec quelques «munitions» d'urgence. Des commerces pour du pain ou de l'eau. Même les commerces ne battent pas le plein. C'est au ralenti. Car nous sommes loin d'être dans une ville.

Rien ne peut attirer ici. Il n'y a pas d'espace public proprement dit...

Pour savoir et comprendre si on est dans une ville en norme urbaine, l'architecte Merhoum propose un test: prenons un moule d'un km² d'une ville du 19^e siècle, à partir de la Grande Poste au centre-ville d'Alger. On trouvera dans ce moule la faculté centrale, une école, la Grande Poste, un commissariat, des boulevards, des magasins, des habitations, des jardins, des petits commerces et des petites ruelles. Bref, un peu de tout.



nes villes engorgées, n'ont finalement pas satisfait les habitants...

Des parkings pas très structurés, quelques commerces dans quelques endroits, dans d'autres des magasins pas encore ouverts et ailleurs inexistants. Des routes, parfois même des boulevards entassés de bout en bout et rarement goudronnés. Des bâtiments uniformisés. Nous sommes là

la navette quotidiennement vers Alger ou ailleurs, pour d'autres, il n'y a pas de divertissement, pas d'endroit où réviser en groupe, encore moins des stades». Témoignage d'un adolescent lycéen qui, chaque matin, doit se rendre à son établissement d'origine, c'est-à-dire à Bainem.

Il n'est pas le seul. Pour un médecin, paiement de facture ou d'autres

Le même moule sera placé à la ville nouvelle de Sidi Abdellah : on trouvera des bâtiments pour habitation monosegmentés, c'est-à-dire de la même couche sociale, un parking et éventuellement un commerce. Le premier exemple, contrairement au deuxième, répond parfaitement et sans aucune défaillance à un concept de la ville. C'est-à-dire, l'espace public est là et ce n'est pas seulement une concentration de logements, tel que conçu aujourd'hui dans plusieurs endroits du pays. Les projets de villes nouvelles sont mal partis dès le départ en Algérie, toujours selon

l'architecte Merhoum... «Nous n'avons pas réfléchi à l'espace public.»

Autre inexistence dans ces villes nouvelles : chacun pose le programme qui relève de son autorité, sans avoir un espace commun. Autrement dit, le ministère de l'Habitat construit le logement, puis vient celui de l'Éducation pour les écoles, la Santé pour les centres de santé... mais le hic, «il y a une impossibilité de coordonner les secteurs», explique Merhoum...

Donc ces villes nouvelles sont appelées à disparaître ? Pas forcément, ré-

pond-il, dans la mesure où le choix est fait et des équipements sont en train d'être placés avec l'existence, fort heureusement des potentialités économiques qui pourraient sauver cet espace. Mais on reste toujours dans cette politique de logement... quantitative».

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

02 Mars 2018

L'Algérie malade de son urbanisme :

Des milliers de bâtiments non-conformes aux règles

Nordine Grim

L'Algérie est malade de son urbanisme. L'anarchie et le mauvais goût qui affectent pratiquement tous les maillons de l'aménagement urbain et de la construction, n'aident pas les autorités concernées à faire respecter les lois de la république. Le pillage des réserves foncières et l'extension anarchique des tissus urbains qui s'étaient exacerbés durant la décennie noire, ont porté à l'évidence un coup fatal à la rigueur urbanistique et à l'esthétique des villes.

Aucun quartier d'habitat, aucune zone d'extension urbaine n'est épargnée par ce phénomène et cette grave dérive est aujourd'hui le lot de toutes les agglomérations urbaines sans exception. L'absence de contrôle couplé aux passes droites et à la corruption, ont en effet engendré en quelques années un désordre urbanistique et architectural sans précédent...

Une multitude d'institutions (ministères, certaines directions de wilayas, APC, services de sécurité, police de l'urbanisme, tribunaux) ayant pour vocation de contrôler et de prendre des mesures coercitives à l'encontre des contrevenants, existent mais semblent impuissantes à juguler cette déferlante de coups portés à l'architecture et à l'urbanisme. L'insuffisance de l'offre d'habitat par rapport aux immenses besoins en logements induits par l'exode rural et la poussée démographique seraient les

causes principales derrière lesquelles s'abritent le plus souvent les responsables concernés, quand on les interroge sur la question. Leur conviction est qu'il est impossible d'imposer la rigueur des lois régissant l'urbanisme tant que le décalage entre l'offre et la demande de logements sera aussi important...

Mal ou pas du tout intégrés aux tissus urbains existants, ces quartiers spontanés constituent depuis plusieurs années un véritable casse-tête, aussi bien, pour l'État qui éprouve de grosses difficultés à faire appliquer la loi, que pour les architectes et les urbanistes qui ont du mal à gérer « les coups partis » qui se sont multipliés à la périphérie dans toutes les agglomérations urbaines.

Les communes qui ceignent les agglomérations d'Alger, Oran, Annaba et Constantine, mais elles ne sont pas les seules, sont effectivement toutes atteintes par ces constructions laides et sans âme, qui bien souvent empiètent sur les terres à hauts rendements des plaines environnantes et introduisent un irrémédiable désordre dans les ex villages coloniaux qui disposaient d'une cohérence urbaniste et architecturale qui ne demandait qu'à être suivie...

Les instruments de planifications urbaines dont toutes les communes concernées sont pourtant dotées s'avèrent malheureusement inopérants tant les dépassements sont nombreux et la tendance à outrepasser les lois, fortement présente, notamment chez les potentats locaux qui sévissent dans une totale impunité...

Se pose alors la question de savoir que faire pour freiner l'essor des constructions illicites qui prolifèrent sous l'effet de l'impunité ? Il est tout à fait clair que l'arsenal juridique actuel ne saurait à lui seul venir à bout de ce fléau en grande partie généré par l'ampleur des besoins en logements et par le mode de gouvernance peu dissuasif appliqué à la gestion de l'urbanisme...



25 Janvier 2018

ALGERIE ECO
LE PORTAL DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

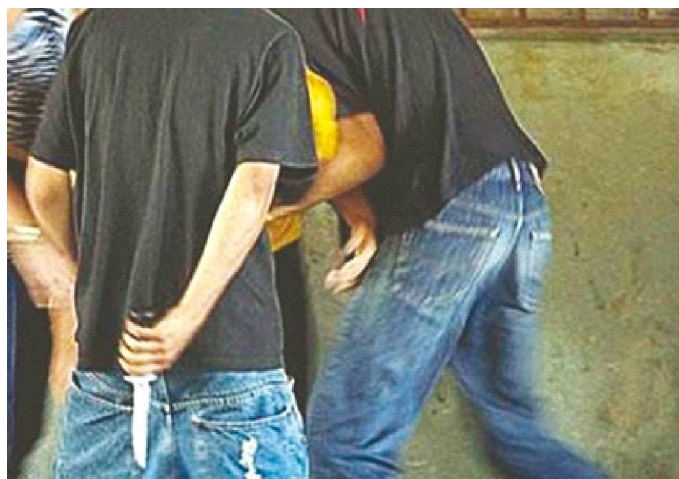
DEUX MEURTRES ENREGISTRÉS EN UNE SEMAINE À ORAN

Sidi El-Bachir rythmé par la violence

A. Ayoub/S. Ould Ali

Considéré comme étant l'un des faubourgs les plus chauds d'Oran, Sidi El-Bachir, immense conglomérat de constructions illicites, est souvent le théâtre de violences et d'actes de délinquance. Sidi El-Bachir, situé à la sortie est d'Oran, a été le théâtre de deux crimes survenus en l'espace de quelques jours, la semaine dernière. Le premier s'est produit lorsqu'un homme a poignardé son ex-femme, en pleine rue, devant des habitants médusés par l'ampleur de la violence. La victime a été immédiatement transférée à l'EHU de l'USTO où le personnel médical a tenté de la sauver, en vain. La mère de 45 ans est décédée des suites de ses multiples et graves blessures à l'épaule et au dos, alors que son présumé assassin s'est rendu de lui-même aux services de sécurité.

Le second crime est survenu lors d'une bagarre à l'arme blanche entre deux personnes, au cours de laquelle un sexagénaire a été grièvement touché à la tête. Évacué aux urgences de l'EHU de l'USTO, l'homme n'a pas survécu à sa blessure, et sa dépouille a été transférée à la morgue. Considéré comme étant l'un des faubourgs les plus chauds d'Oran, Sidi El-Bachir, im-



mense conglomérat de constructions illicites abritant plus de 100 000 âmes, est très souvent le théâtre de manifestations de violences et d'actes de délinquance qui atterrissent régulièrement dans les tribunaux. Guerre des gangs, enlèvements et séquestrations, agressions à l'arme blanche et violences diverses font le quotidien des habitants de cette zone périphérique en raison de la présence de nombreuses bandes de malfaiteurs mais aussi des conditions de vie très difficiles. Régulièrement, les services de sécurité effectuent des opérations coup-de-poing qui se soldent généralement par des arrestations d'individus recherchés ou de suspects en possession de produits illicites et la saisie de produits stupéfiants et armes diverses. Pour ne donner qu'un chiffre et à titre illustratif, on peut évoquer un bilan établi par la Gendarmerie nationale pour le premier semestre de l'année passée dans lequel elle cite Sidi El-Bachir comme l'un des foyers de la criminalité à Oran. Différentes opérations menées dans ce faubourg et à Hassi Bounif ont permis l'interpellation de 830 personnes dans le cadre de 842 affaires criminelles. Onze réseaux criminels, notamment spécialisés dans le vol et le trafic de véhicules avaient été démantelés, 1,5 kg de kif, 1 kg de cocaïne et près de 12 000 comprimés psychotropes saisis. Cet effort n'a cependant pas encore mis un terme définitif au phénomène de la violence qui continue de rythmer le quotidien des habitants de Sidi El-Bachir.

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

01 Aout 2017

SOIRÉES ESTIVALES À ORAN

Le quartier Akid-Lotfi pris d'assaut

LOUKIL D

En fait, ce quartier à la périphérie est d'Oran détrône le centre-ville déserté la nuit.

Oran suffoque en cette période estivale et de canicule, qui met à rude épreuve les nerfs des riverains. Pour ceux qui ont les moyens de se rendre sur une des plages du littoral, la journée sera malgré tout agréable, à moins de se calfeutrer, en faisant fonctionner au maximum les climatiseurs. Nombre d'Oranais doivent supporter en plus le bruit, la circulation infernale et tous les autres désagréments induits par des citoyens venant de plusieurs wilayas du pays pour séjourner dans la capitale de l'Ouest. Le soir est le seul vrai moment de détente et de plaisir qui s'offre à tout le monde. Mais ces dernières années, l'image éculée d'Oran avec un front de mer balayé par la brise de la Méditerranée, ses glaces aux saveurs multiples, est aujourd'hui dépassée. En fait c'est le quartier périphérique Akid-Lotfi, à l'est d'Oran, qui détrône le centre-ville déserté la nuit. Ce quartier, aujourd'hui, est en quelque sorte victime de sa réputation car jusque tard dans la nuit, les commerces restent ouverts, boutiques



de prêt-à-porter, supérettes... sans oublier la pléthore de restaurants, fats-foods, cafés avec terrasse, rendue possible grâce aux larges trottoirs et boulevards aménagés au cœur du quartier et des espaces agrémentés de fleurs, de pelouse et de bancs pour les riverains ainsi que des jeux installés au profit des enfants. Il est vrai que les autorités locales ont tout fait pour améliorer le cadre de vie de cette partie Est de la ville d'Oran, où des jardins ont été créés le long des falaises. Conséquence directe, le soir venu, ce sont des milliers d'estivants qui se ruent vers ce quartier, où la circulation devient infernale. Les véhicules, aux immatriculations des 48 wilayas, squattent les moindres espaces, les moindres bouts de trottoirs pour se garer. Les jardins sont aussi tous envahis, et on vient même de très loin pour s'y détendre et s'allonger sur la pelouse. Les nuisances sonores sont probablement l'un des fléaux les plus terribles à supporter, induit par l'ouverture très tardive de tous les commerces, d'autant plus que le civisme des estivants laisse à désirer de par les désagréments liés aux sons de musique qui s'échappent de leurs véhicules. Hélas, aujourd'hui des propriétaires installés à El-Akid-Lotfi songent tout simplement à vendre et fuir ce quartier victime de son succès, rêvant à passer ailleurs des nuits apaisées.

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

19 Juillet 2017

Tafilalet : première ville écologique dans le désert algérien

Djamila OuldKhettab

Cette éco-ville dans le Sahara est un projet qui remonte à 20 ans dont l'objectif est de faire fleurir le désert, tous les habitants aidant à planter des arbres et recyclant leurs déchets...

Cette oasis de calme, c'est Tafilalet, un ensemble de plus de 1 000 maisons construites manuellement en pierre locale. Tafilalet est nichée au sommet d'un plateau qui domine la vallée du M'Zab dans la région de Ghardaïa, au sud de l'Algérie...

Ghanya était toujours en train de cuisiner lorsqu'elle a reçu Middle East Eye. Une chorba, une soupe traditionnelle algérienne avec des boulettes de viande, mijotait sur le feu tandis que la jeune femme séparait les déchets alimentaires des autres déchets. Le recyclage est devenu l'une des nouvelles habitudes de Ghanya depuis qu'elle a emménagé avec son mari et leur petit garçon à Tafilalet. En échange des déchets alimentaires, lesquels sont récupérés pour nourrir les animaux du zoo local ouvert récemment, elle obtient du lait et des œufs frais gratuitement, dans le cadre du programme de recyclage local. « Le recyclage est devenu une habitude à Tafilalet », a expliqué Ghanya à MEE. « C'est un accord équitable : nous aidons à recycler les déchets organiques et, en retour, nous sommes autorisés à manger ce que la communauté produit. »

Après une montée éprouvante jusqu'au sommet du jardin à flanc de colline, Abdelaziz, coiffé d'un bonnet de laine noir rabattu sur le front et vêtu d'une veste bleue, a commencé à creuser des trous pour planter des bougainvilliers. « Il n'y a pas assez de place pour un potager. Voilà pourquoi nous étendons l'éco-parc », a indiqué le jardinier de 45 ans à MEE, désignant un groupe de maçons juste à côté en train de construire des clôtures sur un niveau inférieur.

« Une fois l'expansion terminée, les habitants devront faire pousser des plantes et des légumes dans le cadre du programme de partage de la nourriture de la ville. Les récoltes qui en résulteront seront gratuites pour tout le monde », a précisé à MEE l'inspecteur en bâtiment vêtu d'un sarouel, le pantalon traditionnel algérien. « Nous aspirons tous à devenir autosuffisants sur le plan alimentaire. » L'éco-parc de Tafilalet abrite une grande variété de palmiers dattiers, d'arbres fruitiers et d'arbustes qui poussent sans l'utilisation d'engrais chimiques ou de pesticides. Le jardin présente également un large éventail d'espèces de plantes médicinales, notamment la lavande, la verveine et le romarin...

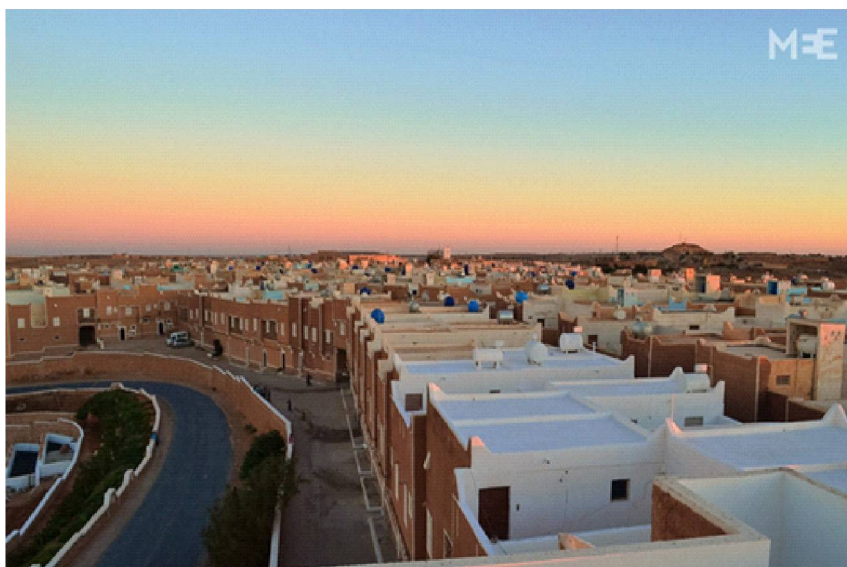
Cependant, faire fleurir ce désert est difficile à plus d'un titre. « Nous avons dû couvrir entièrement le sol rocheux avec quatre couches de terre arable. Il nous a fallu trois ans pour être en mesure de commencer à faire pousser la moindre plante en raison de la mauvaise qualité du sol », a expliqué Abdelaziz...

À Tafilalet, le respect de l'environnement est la priorité de tous. Alors que dans le reste du pays des sacs poubelles débordants polluent encore les trottoirs, les rues étroites de la charmante ville saharienne sont exemptes de débris. Outre les équipes de ramassage des ordures, les familles sont en charge du nettoyage de leur quartier par rotation d'une semaine...

« Ce qui me plaît le plus à Tafilalet, c'est que personne ici n'a une mentalité consumériste. En fait, il n'y a qu'une rue commerçante dans la ville. Nous nous efforçons de construire une vie durable, mettant l'accent sur ce qui compte vraiment », a affirmé à MEE Ali Ramdani, un forgeron de 40 ans portant un calotte mozabite traditionnelle...

Tafilalet n'a pas toujours été une oasis florissante. Il y a vingt

ans, un groupe d'intellectuels, d'architectes et de scientifiques originaires du ksar (« château » en arabe) de Beni Isguen, se sont regroupés et ont créé la Fondation Amidoul dans le but de lutter contre la crise du logement locale. « À cette époque, des milliers de personnes vivaient dans des bidonvilles dispersés dans la vallée du M'Zab parce qu'il y avait trop peu de maisons, qui coûtaient souvent trop cher », a raconté à MEE Ahmed Nouh, un ancien pharmacien qui dirige désormais la Fondation Amidoul. Alors que le gouvernement a lancé un programme de logement sans précédent, en utilisant les recettes engendrées par le pétrole pour construire des villes-dor-



toirs à travers le pays, la Fondation Amidoul a acheté une colline rocheuse dans le but de la transformer en une ville respectueuse de l'environnement, en fournissant des logements à des gens à faible revenu.

« Tafilalet est une initiative populaire avec une conscience à la fois écologique et sociale qui veut reloger les familles sans abri, tout en préservant la façon dont la communauté mozabite [peuple berbère amazighophone originaire de la vallée du M'Zab] vivait en harmonie avec la nature », a expliqué Nouh...

Selon le président de la fondation, les studios et villas de Tafilalet ont été construits pour un coût « trois fois moins élevé que la moyenne du pays ». L'organisation à but non lucratif n'attend pas des habitants que ceux-ci paient en une seule fois. « Nous voulons des jeunes couples et familles qui ont besoin de posséder l'endroit où ils vivent. Voilà pourquoi nous leur donnons la possibilité d'étaler le coût de la propriété sur des années », a expliqué Nouh.

« Nous n'aurions jamais osé rêver de nous offrir une maison aussi confortable, meublée et spacieuse sans cet échancier de paiement », a confirmé Meriem, assise dans son magnifique salon...

Mais tout le monde ne peut pas résider dans la première ville écologique d'Algérie. « La vie à Tafilalet est régie par une charte verte que tous les habitants ont dû signer avant d'acheter une propriété », a signalé Nouh. « Notre charte verte comprend l'obligation, entre autres, pour tous les occupants de planter et cultiver trois arbres : un palmier et deux sortes d'arbres fruitiers. »

« Tafilalet a été créée avec l'idée que les humains et la nature peuvent coexister »...

15 Février 2016

MEE MIDDLE EAST EYE
rédaction française

Contribution : Le bradage des terres agricoles menace la nourriture des générations futures

C'est incroyable ce qui se passe chez nous, le bradage des terres agricoles est devenu « monnaie courante ». A chaque fois que l'on se trouve dans le besoin du foncier pour y implanter des projets industriels ou d'urbanisme, on « se rabat » sur les terres agricoles, une proie facile bien que leur protection soit consacrée par la réglementation algérienne.

La constitution dans son article 19 stipule que l'état protège les ressources naturelles dont les terres agricoles et l'eau en les préservant pour les générations futures. Avant c'était au tour de la loi de l'orientation agricole promulguée en 2016 de consacrer également la protection des terres agricoles et l'interdiction de les détourner de leur vocation d'origine.

Le déclassement des terres agricoles est certes conforme à la législation (qui se fait par arrêté interministériel) mais ne renforce aucunement l'idée de faire de l'agri-

On se retrouve donc dans le besoin de consacrer beaucoup d'efforts à l'extension de la surface agricole utile (SAU) afin de produire plus pour satisfaire les besoins alimentaires de la population qui ne cesse de s'accroître, alors qu'on assiste à leur rétrécissement permanent avec la complicité de tout le monde ! De vastes superficies territoriales qui s'étendent sur 238 millions d'hectares, on ne vise que les 8.5 millions hectares de la surface agricole utile (SAU) !

Cela peut s'expliquer peut être par le fait que les terres agricoles sont faciles à aménager et ne nécessitent pas de gros œuvres dont des dépenses beaucoup moins ! C'est aberrant et incompréhensible !

L'affaire récente de l'agriculteur d'Oran qui se voit confisquer la terre agricole qu'il exploite en vue d'y implanter un projet industriel est éloquent. Des terres productrices de céréales et de surcroît du blé tendre sont menacées de bétonnage ! Le blé tendre est importé chaque



année par l'Algérie à coup de milliards de dollars et son manque se fait sentir. Pour avoir une idée de ce marché ; l'on produit 5 millions de quintaux par an en Algérie et on en importe 60 millions ! Ce qui représente plus de 10 fois la production ! Dans ce contexte, comment comprendre cette décision de transformer cette terre agricole fertile en une zone industrielle ? Le choix ne peut en aucun cas être posé à moins que le projet produise de l'or en barres ! Combien d'hectares de terres agricoles ont été agressés

culture une alternative aux hydrocarbures, la situation exige le renforcement du secteur avec tous les moyens en notre possession pour connaître, un jour, l'essor recherché.

Une fausse idée tente de nous faire admettre que le déclassement des terres agricoles ne concerne que les terres non productives et souvent non exploitées. Comment peut-on dire qu'elles sont improductives si elles n'étaient pas exploitées ?

Pourquoi dans ce cas elles ont été alors classées comme terrains agricoles ?

Quelque soit la nature de ces terres non ou peu productives, elles sont meilleures que les terrains du sud qu'on « force » à produire en dépit de leur pauvreté en élément nutritifs, par des dépenses exorbitantes ! Aucune raison ne peut justifier de telles décisions, Comment l'agriculture peut être une alternative aux hydrocarbures alors qu'on la prive du facteur le plus important et plus déterminant pour produire ?

sans pour autant que l'opinion publique n'en prenne connaissance ? C'est aberrant et incompréhensible que l'on brade des terres agricoles sans que personne ne lève le petit doigt !

Selon un cadre du Ministère de l'agriculture il s'agit de 200 000 hectares qui sont concernés par ce phénomène mais je suppose que le nombre et beaucoup plus important, des villes entières et de nombreuses zones industrielles ont été érigées sur des terres agricoles, parfois même très fertiles !

Il est temps que ces pratiques malsaines cessent, il est indispensable de protéger et de préserver les terres agricoles, il est également impératif à travailler d'arrache pieds pour arriver à l'extension de ces terres afin de pouvoir assurer la nourriture des générations futures. Les terres agricoles sont le capital essentiel de la nation dont la protection concerne la société toute entière !

2018 : près de 300 millions de dollars pour des nouvelles villes qui n'ont toujours pas vu le jour



Les nouvelles villes encore et toujours. En 2018, l'Etat algérien va débiter un budget qui avoisine les 300 millions de dollars pour les nouvelles villes qui n'existent, pour l'heure, que sur des maquettes.

Des projets qui datent de plusieurs années, pour ne pas dire des décennies. Oui, un budget de près de 300 millions de dollars.

Rien que cela. Selon les nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2018, l'autorisation de programme concernant les nouvelles villes est estimée à 31,46 milliards de dinars, soit près de 300 millions de dollars, destinés à la prise en charge de la nouvelle ville de Sidi Abdellah, du pôle urbain de Draa Errich à Annaba (8 milliards de dinars) ainsi que les nouvelles villes Ali Mendjeli et Ain Nahas à Constantine pour combler le déficit enregistré en matière d'aménagement.

Un déficit estimé à 3 milliards de dinars. Il s'agit également de 465 millions de dinars pour la nouvelle ville de Boughezoul destinés au raccordement au réseau de gaz, 5 milliards de dinars pour la réévaluation de l'opération inscrite au titre du sous-secteur de "l'aménagement du territoire" pour le parachèvement des travaux dans la nouvelle ville de Bouinan et 15 milliards pour la prise en charge des indemnités dans

le cadre des expropriations pour cause d'utilité publique au niveau de la nouvelle ville de Sidi Abdellah, a expliqué à ce sujet le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Abdelwahid Temmar.

Tout cet argent sera encore dépensé sur ces nouvelles villes alors qu'aucun bilan sérieux et précis n'a été dressé pour comprendre pourquoi ces projets tournent au ralenti depuis toutes ces années. A titre d'exemple, la Nouvelle ville de Sidi Abdellah lancée en 2004 devait changer le visage de l'Algérie. Elle devait permettre d'offrir un cadre de vie agréable et une nouvelle façon de construire nos villes. Malheureusement, cette promesse ne se concrétise toujours. Et la nouvelle ville de Sidi Abdellah n'abritera, pour l'heure, que des futurs logements AADL !

A Bouinan, dans la wilaya de Blida, le projet de la nouvelle ville est toujours une simple maquette et sur le terrain, les autorités n'ont même pas encore réussi à dépasser le stade du règlement administratif de l'expropriation des terrains pour utilité publique.

Et pourtant, les autorités ont lancé officiellement ce projet depuis 2006 ! Le même constat est à dresser pour le projet de la nouvelle ville de Boughezoul, dans la wilaya de Médéa, qui date officiellement de 2004.

Les travaux de réseaux et de voirie n'ont commencé qu'en 2006. Et aujourd'hui, en 2017, les chantiers avancent très modestement. Et là aussi, il n'y a que des maquettes et les Algériens attendent toujours de voir comment sera tenue cette promesse faite par les autorités algériennes, à savoir transformer la nouvelle ville de Boughezoul en un pôle de compétitivité dédié aux technologies de pointe, la recherche et le développement, la construction spatiale et les technologies de l'information et de la communication.

En 2015, le directeur général de la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED), un organisme très méconnu par les Algériens créé en 2004, a révélé que ces quatre projets de nouvelles villes, relevant du secteur de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, ont bénéficié d'une dotation financière globale de 394 mds de DA, à savoir pas moins de 4 milliards de dollars.

Un budget immense qui n'a, pour le moment, donné naissance à aucune avancée concrète sur le terrain puisque toutes ces nouvelles villes sont citées comme projets depuis de plus d'une décennie, voire deux mêmes, mais sans connaître la moindre évolution notable.

ALGERIE PART

11 Février 2018

Don croisé, registre de refus : ce que prévoit le projet de loi sur la santé pour les dons d'organes

Hassane Saadoun

La mouture finale du projet de nouvelle loi de santé que la commission Santé de l'APN soumettra au débat dimanche prochain modifie les modalités de consentement pour le prélèvement d'organes sur les personnes décédées.

Un registre de refus pour faciliter la tâche des médecins

L'article 378 modifié par la commission introduit la notion de registre de refus de dons d'organes qui sera détenu par la nouvelle Agence nationale des greffes. Tout citoyen algérien pourra s'inscrire sur ce registre pour exprimer son refus de donner ses organes après son décès. Les individus décédés non-inscrits sur le registre seront présumés donateurs consentants. Mais, même dans ce cas, le dernier mot reviendra à la famille du défunt qui sera consultée par l'équipe médicale.

« L'équipe médicale chargée du prélèvement est tenue de consulter le registre de refus en vue de chercher l'avis du décédé. En cas de non-inscription sur le registre, les membres majeurs de la famille du défunt sont consultés dans l'ordre suivant : père, mère conjoint, fils, frères et sœurs ou représentant légal si le défunt n'avait pas de famille, en vue de connaître sa position sur le don d'organes », stipule l'article 378 du projet de loi de Santé. Une disposition attendue depuis longtemps par les médecins exerçant dans le domaine et saluée par le Dr Chater Fahed, médecin réanimateur au CHU Frantz Fanon de Blida.

« C'est le modèle français qu'on est en train d'importer mais en l'adaptant à la réalité sociale algérienne », explique-t-il, ajoutant qu'en France « si le défunt n'est pas inscrit sur le registre de refus, la famille n'est pas consultée et les organes sont prélevés ».

L'utilité de cette nouvelle mesure est non pas de prélever automatiquement des organes, mais de gagner du temps et d'aider les médecins à convaincre les familles. « Entre le moment du décès et celui où on demande l'accord de la famille, des analyses et des examens immunologiques sont lancés, ils prennent beaucoup de temps et ils sont souvent réalisés en vain puisque, dans la plupart des cas, les familles refusent qu'on prélève les organes. Avec cette nouvelle loi, nous n'approcherons les familles des défunts que si leur proche n'était pas inscrit sur le registre, ce qui nous évitera de perdre du temps », remarque le Dr Chater.

Autorisation du don croisé

Dans l'actuelle législation, la greffe d'organes à partir de donneurs vivants n'était permise que dans le cadre familial. La loi dispose que le prélèvement d'un organe sur un donneur vivant ne peut être effectué que si le donneur était un membre de la famille du receveur (le père, la mère, le frère, la sœur, le fils, la fille, la grand-mère, le

grand-père, l'oncle ou la tante paternels et maternels, cousin ou cousine paternels ou maternels, neveu ou nièce, conjoint, belle-mère ou beau-père). Cette situation limitait les possibilités de prélèvement d'organes sur des personnes vivantes et compliquait la situation des malades, notamment lorsqu'aucun des membres de la famille du receveur autorisés à lui donner un organe n'était immunologiquement compatible.

Avec la mise en place du don croisé, il sera possible d'effectuer des « échanges d'organes » entre deux paires



de donneurs et de receveurs issues de deux familles différentes, si la compatibilité immunologique le permet. Le don croisé sera soumis à des règles strictes et sera conditionné par le consentement éclairé des donneurs et des receveurs. Un consentement qui devra être exprimé devant le tribunal territorialement compétent.

Prélèvement de cellules souches hématopoïétiques sur les mineurs

Jusqu'à présent, il était interdit de prélever des organes, tissus ou cellules, y compris des cellules souches hématopoïétiques sur des mineurs. Mais l'article 377 du projet de loi de santé prévoit de l'autoriser, à condition que le don soit destiné à un frère ou à une sœur. Toutefois, cette autorisation pourra être élargie aux cousins et cousines paternels et maternels, dans le cas de « l'absence d'autres solutions thérapeutiques » et à condition d'avoir le consentement éclairé des parents ou du tuteur du donneur mineur. La greffe de cellules souches hématopoïétiques est vitale pour les personnes atteintes de maladies causant la destruction ou l'altération du fonctionnement de la moelle osseuse à l'origine de la génération des cellules sanguines. C'est le cas notamment dans la leucémie ou cancer du sang et certaines maladies héréditaires. Ces maladies touchent très fréquemment les enfants et n'ont d'autre traitement que la greffe de cellules souches.

18 Avril 2018

Projet de loi sur la santé : recul sur l'avortement et l'aide aux migrants

Achira Mammeri

Le gouvernement recule sur la question de l'avortement. Le projet de loi sur la santé actuellement examiné par la commission de la santé de l'APN a été modifié, a appris TSA de sources parlementaires. Selon Nadia Chouitem, députée du PT et membre de ladite commission, les députés ont tout simplement supprimé l'article 81 du projet de loi.

Une pratique contraire à la religion

L'article en question permet aux mamans de recourir à cette démarche, c'est-à-dire l'avortement, (un terme non employé dans le texte) « lorsque les affections dépistées par le diagnostic prénatal attestent avec certitude que l'embryon ou le fœtus est atteint d'une maladie, ou d'une malformation grave ne permettant pas son développement viable ». Cet article avait suscité une vive polémique, plusieurs parties considérant cette pratique comme contraire à la religion. Les professionnels de la santé à l'image du président de l'ordre national des médecins avaient au contraire apprécié la première copie du gouvernement. « Il s'agit d'une grande avancée », avait indiqué dans une déclaration à TSA Mohamed Bekkat Berkani, ajoutant que ce texte « permet d'éviter l'injustice qui consiste à infliger à une mère l'accouchement d'un bébé qui porte des malformations parfois graves avec un pronostic vital engagé ». Nadia



Chouitem rappelle que son parti a milité pour « préserver » l'article con-

seul et unique cas spécifié dans l'article 82. Selon cet article, lorsque «

l'équilibre physiologique ou psychologique et mental » de la mère est « gravement menacé », le ou les médecins spécialistes concernés, « en accord avec le médecin traitant, doit informer la mère et entreprendre, avec son consentement, toute mesure médicale thérapeutique dictée par les circonstances ».

Les migrants ne bénéficieront pas de l'aide de l'État

troversé mais reste « en vain ». La commission parlementaire légalise l'interruption de la grossesse dans un

Autre surprise : la commission parlementaire a supprimé, selon la même source, les migrants de la liste des personnes vulnérables nécessitant une protection sanitaire à la charge de l'État. En effet, l'article 93 du projet de loi sur la santé stipule que « les personnes en difficulté ont droit à une protection sanitaire à la charge de l'État ». L'article 94 citait clairement les catégories des personnes en difficulté dans laquelle figurent les migrants. Mais pour des raisons qui restent inconnues, la commission décide de ne pas suivre le gouvernement sur ce point.



TSA
Tout sur l'Algérie

14 Mars 2018

Journée internationale du vivre ensemble en paix

[CULTURE/MEDIAS]

Soumia L

Ouvrage collectif sous la direction de
ISSAM TOUALBI-THAËLIBI

AUX FONDEMENTS DE LA CULTURE DE PAIX
ÉGALITÉ DES GENRES ET CITOYENNETÉ MONDIALE

Le vendredi 8 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait, à l'initiative de l'ONG internationale AISA et de l'État algérien, une résolution proclamant le 16 mai *Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix*. Une journée visant, selon les termes de l'Organisation mondiale, à « mobiliser régulièrement les efforts de la communauté internationale pour la paix, la tolérance [et] la compréhension. »

En admettant de définir le *Vivre Ensemble* comme le fait d'« accepter les différences, d'être à l'écoute, de faire preuve d'estime, de respect et de reconnaissance envers autrui et vivre dans un esprit de paix et d'harmonie », nul doute que les deux notions d'égalité des genres et de citoyenneté mondiale en constituent la pierre angulaire : le respect de « l'autre » ne commence-t-il pas dans les rapports entre les genres pour s'étendre, petit à petit, aux différentes sphères sociales pour faire de l'individu un *citoyen du monde* ?

C'est à l'analyse des ces deux notions d'égalité des genres et de citoyenneté mondiale que sont consacrées les contributions rassemblées dans cet ouvrage collectif édité à l'occasion de la proclamation de la *Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix* : une initiative par laquelle l'Algérie et la voie soufie *'Alawiyya* ont montré au monde que la culture musulmane a, elle aussi, sa pierre à apporter à l'édifice d'une humanité réconciliée.

Ont contribué à cet ouvrage collectif : Issam Toulbi-Thaïlibi, Abderrazak Guesoum, Houria Abdelouahed, Sonia Herzbrun, Fabien Jakob, Alioune Bah, Ahmed Bouyerdene, Fella Benabed, Amina Méziani, Samira Boubakour, Farid Ouabri, Rabah Sana. Avec la participation du Cheikh Khaled Bentounes.



9 789931 949908

Ouvrage collectif sous la direction de
ISSAM TOUALBI-THAËLIBI

AUX FONDEMENTS DE LA CULTURE DE PAIX

Ouvrage collectif sous la direction de
ISSAM TOUALBI-THAËLIBI

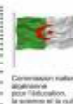
Avec la collaboration du
CHEIKH KHALED BENTOUNES

AUX FONDEMENTS
DE LA CULTURE DE PAIX

ÉGALITÉ DES GENRES
ET CITOYENNETÉ MONDIALE



Mélanges à l'occasion de la proclamation
de la Journée internationale
du Vivre Ensemble en Paix



Aujourd'hui, l'Algérie célèbre la journée internationale du vivre-ensemble. Cette première édition reste un événement en consécration de la résolution onusienne du 8 décembre 2017, sur proposition de l'Algérie portant concrétisation de la culture de paix et de coexistence en tant que solution pacifique au règlement des conflits.

Lors d'une journée d'étude du «vivre ensemble», organisée par la radio algérienne, le ministre de la Communication, Djamel Kaouane a donné le coup d'envoi de cette journée, où il a exprimé sa joie en indiquant que «Vivre ensemble en paix, est une notion philosophique et existentielle très importante». Par la même occasion, Henri Teissier, ancien archevêque d'Alger a affirmé que «Aujourd'hui, nous sommes reconnaissants envers l'État Algérien d'avoir assuré la promotion de ce thème de «Vivre ensemble en paix» devant les Nations unies, et d'avoir réussi à obtenir le 8 décembre 2018, l'accord des 183 nations de l'ONU».

Cette journée a été organisée sous le Haut patronage de Monsieur le ministre de la Communication, cette rencontre à laquelle participent plu-

sieurs personnalités nationales : experts, analystes, cadres de la radio algérienne, représentants de la société civile et de la presse nationale. Il est à noter qu'un riche programme a été tracé par les autorités publiques pour la célébration de cette Journée, en vue de promouvoir les valeurs de la culture de la paix et de la réconciliation.

Ce projet avait été formulé en 2014, lors du congrès d'Oran, organisé par l'Association internationale soufie alawiya (Aisa), une ONG affiliée à l'Association du Cheikh El Alawi, Khaled Bentounes pour la culture et l'éducation soufie, dont le siège se trouve à Mostaganem. Il a été ensuite adopté par consensus par les pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) en décembre dernier (Résolution 72/130 de l'Assemblée générale). Son objectif tend à la mobilisation continue des efforts déployés par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika et la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la fraternité.

L'institution de cette journée ne reflète que la réussite du travail accom-

pli par la diplomatie algérienne qui a obtenu l'adhésion de l'ensemble des pays. La résolution 72/130 de l'Assemblée générale de l'organisation des Nations unies vient de proclamer le 16 mai, «Journée internationale du vivre-ensemble en paix» en tant que moyen de mobilisation régulière des efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la solidarité.

Cette journée est l'occasion pour tous afin d'exprimer le désir profond de vivre et d'agir ensemble, unis dans la différence et dans la diversité, en vue de bâtir un monde viable reposant sur la paix, la solidarité et l'harmonie. Aujourd'hui, l'Algérie ne peut qu'être fière de cette nouvelle journée, dont elle est l'initiatrice et surtout d'être la capitale mondiale de la paix par le vivre-ensemble, qu'elle a toujours prêché, de par son capital d'expérience en la matière. Pour rappel, le ministère des Affaires étrangères a célébré, hier, cette première édition de la journée internationale du vivre ensemble en paix.

07 Juin 2018



La musique et la gastronomie algériennes à l'honneur à New York



Le siège des Nations Unies à New York a été à l'honneur vendredi pour le lancement des journées d'information sur l'Algérie avec deux événements culturels marquants visant à faire connaître la musique et la gastronomie algériennes aux Etats-Unis.

L'évènement, le premier du genre tenu dans la capitale culturelle américaine, a été l'occasion de célébrer l'art culinaire algérien lors d'un déjeuner gastronomique offert au siège des Nations Unies. Le repas concocté par le chef Benslimane Mohamed a rassemblé près de 300 invités, dont des diplomates des Nations-Unies et des membres de la communauté algérienne et américaine. Figure montante de la gastronomie algérienne, ce chef exécutif aidé par une équipe venue d'Algérie, a présenté une variété de mets qui font la richesse du patrimoine culinaire algérien, permettant aux nombreux convives de découvrir et savourer les spécialités du pays.

Le déjeuner gastronomique a été suivi dans la soirée par un concert musical au siège de l'ONU, animée par le maître du Malouf, Salim Fergani, qui a été accompagné lors de ce spectacle, retransmis en direct sur la Web TV de l'ONU, par le groupe montréalais de musique andalouse...

06 Mai 2018



Décès de Marcel Bois, le traducteur de Benhaddougua, Ouettar et Laaredj

Il était un Algérien de cœur et un traducteur talentueux

Marcel Bois, le traducteur de Abdelhamid Benhaddougua, Tahar Ouettar et de Waciny Laaredj est décédé ce 4 juin à Alger...

Né en 1925, dans un petit village de Savoie, Marcel Bois quitte sa terre natale et entreprend un long périple. Strasbourg, Tunis, Beyrouth et Alger pour décrocher une licence de lettres classique et de lettres arabes.

En 1960, il s'installe définitivement en Algérie et à l'indépendance du pays, il décide de rester et contribue à l'effort consacré à l'instruction par le jeune Etat.

Il consacra presque 20 ans de sa vie à l'enseignement du français au lycée El Mokrani à Ben Aknoun. Il enseigne également la traduction à l'université d'Alger. Une caractéristique qui fait de lui le traducteur par excellence de la littérature algérienne de langue arabe. Les départements de français s'inspiraient de ses travaux de traduction pour dispenser leurs modules sur la littérature algérienne d'expression arabe. Marcel Bois permettait aux francophones de voir cette autre Algérie qui s'exprimait en langue nationale et la faisait connaître aux francophones du monde entier.

C'était lui qui avait révélé le vent du sud de Benhaddougua au monde entier avant de traduire l'ensemble de l'œuvre de l'un des pères du roman algérien.

C'est Marcel Bois qui a traduit aussi une partie de l'œuvre de Tahar Ouattar notamment Ezzilzel et Noces de mulet.

Bedoui procède à la mise en service officielle du tramway de Sétif



Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Nouredine Bedoui, a procédé mardi à Sétif à la mise en service officielle du tramway de Sétif dans le cadre des festivités commémorant le 73ème anniversaire des massacres du 8 mai 1945 ... Le ministre des Travaux publics et des Transports Abdelghani Zaâlane a félicité le Sétifiens pour cet acquis qui s'ajoute, a-t-il appuyé "aux multiples réalisations de l'Algérie indépendante".

"Cet acquis au design futuriste imprimera une note de modernité à la ville révolutionnaire de Sétif", a considéré M. Zaâlane qui a mis l'accent sur les avantages offerts par ce nouveau moyen de transport en matière de confort, sécurité et gain de temps. Dans ce sens, M. Zaâlane a affirmé que le secteur des transports a connu "des progrès considérables", soulignant qu'en dépit de la conjoncture économique actuelle, "des projets imposants ont été maintenus et concrétisés conformément aux orientations du président de la République". Le tramway de Sétif dont la réalisation a nécessité un investissement public de 47 milliards DA, est géré à hauteur de 99 % par des cadres algériens, a précisé M. Zaâlane, ajoutant que les rames de ce moyen de transport ont été fabriquées localement à Annaba. Le tramway de la capitale des Hauts plateaux s'étend sur 15,2 km, depuis l'entrée Est de la ville jusqu'à l'université Sétif 1 et englobe 26 stations baptisées au nom de chouhada et dates historiques de la Guerre de libération.

08 Mai 2018



A 93 ans, Marcel Bois tire sa révérence dans un pays qu'il a aimé et parmi des gens qui l'ont beaucoup apprécié.



05 Juin 2018

AL HUFFINGTON POST

« UNCOMMON ALGER », UN NOUVEAU REGARD SUR LA VILLE ANTIQUE

Uncommon Alger, Amador éditions, 224 pages, 2016



Après avoir dédié des guides aux villes de Londres, Stockholm, ou encore Le Caire, les éditions Amador consacrent leur dernier-né à la ville d'Alger, ses secrets, et sa beauté.

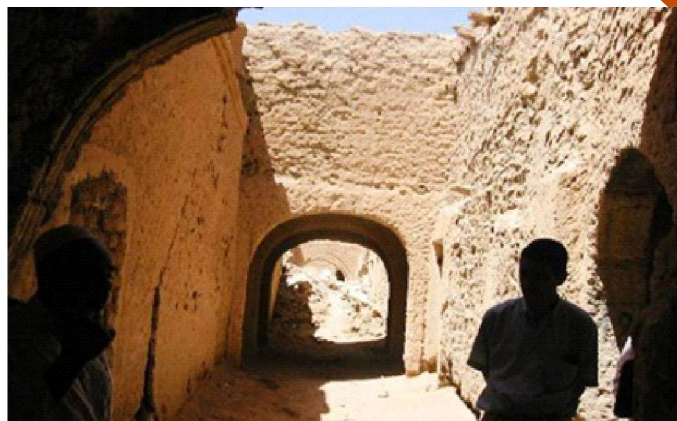
Uncommon Alger, avec ses 224 pages, est une véritable mine d'or pour tous les amoureux d'Alger la Blanche, sa citadelle, ses quartiers populaires, ses lieux mythiques comme la Casbah, son port, ou encore ses mosquées. Ainsi, c'est un véritable voyage sensoriel et émotionnel qui est proposé au lecteur, qui « découvrira la ville aux milles escaliers, en descendant dans l'histoire à la rencontre de la Bataille d'Alger dans le récit d'un enfant, remontrera les versants d'une ville façonnée par des architectes, les uns andalous, les autres résolument haussmanniens ». Pour élaborer ce travail minutieux, qui revient non seulement sur la vie et l'effervescence dans la capitale, mais aussi sur son passé, lointain ou récent, plusieurs auteurs, écrivains et artistes ont pris leurs plumes pour raconter, à travers les quatre chapitres que compte le livre, leur enfance et leurs souvenirs dans la ville. Après une épigraphe rendant un bel hommage à Kateb Yacine, qui écrivait : « Mon Dieu, c'est la peur, c'est la ville, c'est l'âge-Misère, c'est la première fois que je suis à Alger, tant pis, j'y reviendrai », c'est l'auteur et journaliste Mouloud Achour, qui ouvre le bal des petites anecdotes, confessions et autres réminiscences, en relatant la joie qu'il ressentait lorsque sa famille s'apprêtait à « descendre à Alger ». L'auteur raconte aussi, comment, à son arrivée à Alger, il mit pour la première fois les pieds dans une automobile, une sensation pas trop rassurante pour le jeune Mouloud, âgé alors de dix ans seulement, suivi de ce qu'il appelle « le baptême de l'ascenseur », au-dessus du boulevard Carnot, actuel Zighout-Youcef.

À son tour, Ameziane Ferhani, auteur et confrère du quotidien El Watan, revient sur un souvenir qui le marquera à vie, celui du Festival culturel panafricain ou « Panaf », organisé du 21 au 27 juillet 1969 à Alger, où un brassage culturel, idéologique et humain eut lieu : « Toute l'Afrique était là dans son extraordinaire diversité, en remontant de Cape Town jusqu'à Alger et en traversant le continent de Dakar au Golfe d'Aden », se remémore tendrement le journaliste. Quelques légendes de divers domaines sont ici célébrées, comme Rabah Madjer, à travers son ami et journaliste, Redouane Bendali, qui évoque les débuts de celui qui deviendra l'un des plus grands joueurs de l'histoire du football africain. La première partie du dernier chapitre intitulée « Rediriger » est écrite par le journaliste Chawki Amari, qui nous relate, à la manière d'un journal de bord, le quotidien trépidant de la ville.

Janvier 2017

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Ouargla: l'antique ville de Sedrata menacée par des exten- sions dans ses alentours.



Cette ville antique, remontant au 10^{ème} siècle, est exposée à des extensions effrénées de superficies agricoles et d'activités de services empiétant dangereusement sur ses espaces, entraînant ainsi un rétrécissement de la superficie du site archéologique protégé (4.152 hectares dont 769 ha classés) de Sedrata, classé patrimoine national sauvegardé. Les opérations d'extensions en cours, au détriment de ce repère historique, sont allées au-delà de la zone protégée pour altérer indifféremment les importantes caractéristiques archéologiques et historiques du site. Ces extensions, menées à titre individuel par des citoyens, constituent une menace dénaturant ce legs ancestral de Sedrata, témoin du passage de civilisations dans la région et requièrent, par conséquent, une intervention "urgente" pour y mettre un terme. Plusieurs mesures sont entreprises par les pouvoirs publics pour préserver le site archéologique de Sedrata, à travers l'élaboration de plans d'occupation du sol qui permettent une extension de la commune de Rouissat et son développement socioéconomique, sans porter atteinte au site de Sedrata. L'une des plus anciennes cités, en très grande partie ensevelie aujourd'hui sous le sable, Sedrata a été érigée en 909 par les Rostomides fuyant de Tihert (actuelle Tiaret) et qui s'y sont installés sur une période de trois siècles et y ont fondé cette cité, tout près de l'ancienne Wardjelan (actuelle Ouargla). Cette ville antique, dont aujourd'hui plusieurs des composantes sont enfouies sous le sable, du fait d'aléas naturels, exceptés certains pans de murailles et de piliers encore visibles, a connu durant trois siècles une civilisation et un développement, dans divers domaines notamment scientifiques et artistiques, perceptibles à travers les vestiges collectés et des manuscrits témoignant encore de son âge d'or. Le site, avec son cimetière, requiert une intervention urgente pour le préserver, en plus de la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs pour lui redonner son importance historique, et la recherche de moyens et mécanismes de sauvegarde de ce patrimoine séculaire. Les vents qui balaient fréquemment la région ont largement contribué à déterrer certains vestiges d'Issedraten, à l'instar de pans de la mosquée et de la Mahkama (tribunal)... Suspendues en 2006 après le décès de Ali Hamlaoui, dont la thèse de doctorat, soutenue à la Sorbonne (France), traitait justement de la ville de Sedrata, les fouilles archéologiques menées en 1997 et confortant d'autres études, ont contribué largement à la valorisation de l'important patrimoine culturel de cette cité antique et qui porte les traces d'une civilisation ancienne.

Juillet 2017

وكالة الأنباء الجزائرية
ALGERIE PRESSE SERVICE

[BIBLIOGRAPHIE]

Daryush Shayegan

L'Ame poétique persane

Albin Michel, Paris 2017

Daryush Shayegan

*L'âme
poétique persane*

Ferdousi, Khayyâm, Rûmî, Sa'âdî, Hâfîz



■ Albin Michel

« Pourquoi le Persan estime-t-il à tel point ses grands poètes, lesquels ont acquis chez nous une vénération quasi religieuse ? Quelle est la nature de ce rapport intime qui lie le Persan à ses poètes dont les messages investissent tout son être et pénètrent profondément la substance de son âme ? » C'est à partir de cette interrogation que Daryush Shayegan, l'un des plus importants penseurs iraniens vivants, nous introduit aux cinq grands poètes persans, dont on pourrait presque dire qu'ils ont acquis un statut mythique

La Vulnérabilité des jeunes

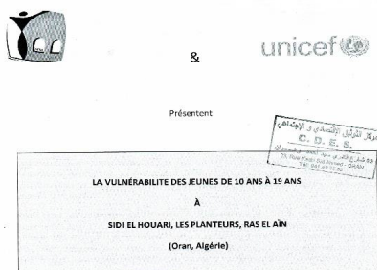
de 10 à 19 ans à Sidi El Houari,

Les Planteurs, Ras El Aïn

(Oran, Algérie)

Une étude réalisée par Abdelkader Lakdja

du 15/04 au 15/06/2012



Une étude réalisée par Abdelkader LAKDJA
du 15/04 au 15/06/2012

Oran 16 juin 2012

[REVUE]

MOYEN-ORIENT N° 38

Golfe Persique : vers une nouvelle
guerre froide ?

Areion Group, Paris, avril-juin 2018.



[FILM]

Une journée au Soleil

Arezki Metref, 2018



Un film documentaire sur "l'histoire de l'immigration" algérienne en France et la condition des immigrés à différentes "stations importantes de l'histoire" de l'Algérie, a été finalisé et devrait être "présenté prochainement" au public, a-t-on appris auprès de son réalisateur, Arezki Metref.